

# PROCÈS-VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2026

20h30 – Date de convocation : 4 avril 2026

Séance publique	Séance de travail
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Approbation du PV du conseil d'installation</li> <li>– Enregistrement des réunions</li> <li>– Droit à la formation des élus</li> <li>– Délégations du conseil municipal au Maire</li> <li>– Indemnités de fonction des élus</li> <li>– Constitution des commissions communales</li> <li>– Désignation des délégués dans les organismes extérieurs</li> <li>– Délibération compte 6232 « Fêtes et cérémonies »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Questions diverses et interventions</li> </ul>

Concernant l'ordre du jour, comme précisé dans la note d'information préalable au conseil, le droit à la formation étant calculé sur la base des indemnités, il est proposé de décaler ce point.

Conseillers municipaux	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Lorraine ROUX	X		
Pierre BUTIN	X		
Sylvie BUTIN	X		
Gérard WILLENBUCHER	X		
Yolande RODAMEL	X		
Éric FONTANAY	X		
Magali PETIBOUT	X		
André SAHUC	X		
Virginie RODAMEL	X		
Gauthier PETIBOUT	X		

**Secrétaire de séance** : Sylvie BUTIN

### Démission d'Anne-Marie GRISSOLANGE

Suite au conseil d'installation du 22 mars 2026, Anne-Marie GRISSOLANGE a adressé une lettre de démission au Maire. Celle-ci a été transmise à la Préfecture de la Loire comme l'exige la procédure. Le Maire confirme que le bureau des élections a enregistré la démission cette semaine. Le conseil municipal compte désormais 10 membres.

### Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal du conseil d'installation du 22 mars 2026 est soumis à l'approbation des élus. Aucune remarque n'a été formulée.

Le PV est adopté à l'unanimité.

### **Enregistrement audio des réunions**

Le Maire rappelle la proposition de l'enregistrement audio des séances du conseil municipal, dans le but de rationaliser la rédaction des procès-verbaux.

Après avoir comparé deux services français (Delibia et Dicte) conformes au RGPD et recommandé par l'ANCT (dans le cadre de l'étude sur les outils numériques menée via la CCPU), la proposition est de retenir l'outil Dicte.ai avec un forfait annuel de 119 €.

### **Modalités proposées**

- Durée de conservation des enregistrements : 6 mois après validation du PV
- Outil retenu : Dicte.ai, 119 €/an, hébergement France, conforme RGPD
- Usage exclusif : transcription interne pour la rédaction des PV, pas de diffusion publique

Adopté à l'unanimité

### **Délégations du Conseil municipal au Maire**

En application de l'article L.2122-22 du CGCT, le conseil municipal peut déléguer au Maire, pour la durée du mandat, certaines compétences décisionnelles afin de fluidifier la gestion courante sans devoir convoquer le conseil pour chaque décision ordinaire.

Il est proposé de reconduire le cadre de délégations défini lors du mandat précédent, portant sur :

- l'affectation des propriétés communales et les actes de délimitation
- la passation et le règlement des marchés et contrats dont les crédits sont inscrits au budget
- les contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistre
- la délivrance des concessions au cimetière
- l'acceptation des dons et legs sans condition
- les demandes de subventions et cofinancements

Afin de cadrer ce fonctionnement, il est également proposé de fixer un plafond à 5 000 € pour les dépenses urgentes. Au-delà de ce montant, une consultation du conseil municipal sera organisée avant tout engagement. Le Maire précise que dès lors qu'une dépense conséquente se présente, une consultation informelle est tout de même réalisée avant l'engagement.

Enfin le Maire rend compte à chaque séance obligatoire des décisions prises dans le cadre de ces délégations. Ces délégations sont révocables à tout moment et cesseront automatiquement lors de la prochaine période de campagne électorale.

### **Délibération : Délégations du Conseil municipal au Maire**

Adoptée à l'unanimité.

### **Indemnités de fonction des élus**

Le Maire a souhaité ouvrir une discussion collective et transparente sur la fixation des indemnités. Les indemnités des adjoints sont soumises à délibération obligatoire ; l'indemnité du Maire est par défaut de plein droit mais peut faire l'objet d'une délibération pour être fixée à un niveau inférieur.

La loi Gatel du 22 décembre 2025 a revalorisé de 10 % les plafonds pour les communes de moins de 1 000 habitants. Les plafonds applicables à Chausseterre (moins de 500 habitants) sont désormais :

Élu	Plafond brut mensuel	Plafond net mensuel (~15 % de cotisation)
Maire	1 155 €	≈ 999 €
Adjoint(e)	447 €	≈ 387 €

La DPEL (dotation pour les élus locaux) versée par l'État s'élève à 6 061 € pour 2026 (contre 4 819 € en 2025).

Plusieurs élus ont pris la parole pour soutenir une revalorisation significative, faisant valoir les responsabilités importantes des élus dans une petite commune, la charge de travail réelle, les frais de déplacement croissants, et le fait que les indemnités avaient été volontairement réduites au mandat précédent dans un contexte financier contraint.

Un consensus se dégage pour appliquer le même pourcentage à tous les élus indemnisés (maire et adjoints).

En faisant la synthèse des échanges, le Maire propose de mettre au vote des indemnités à 80 % du plafond réglementaire, applicable à tous. Ceci représente un budget communal annuel d'environ 19 680 € bruts, soit environ 5 000 € de plus que le mandat précédent, mais également 5 000 € en deçà du plafond maximum.

Le Maire précise que les indemnités peuvent être révisées en cours de mandat, et rappelle l'importance d'aborder ouvertement le sujet si la disponibilité d'un élu devait évoluer significativement.

#### **Délibération : Indemnités de fonction du Maire et des adjoints**

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Pierre BUTIN et Sylvie BUTIN se sont abstenus.

#### **Droit à la formation des élus**

La loi impose au conseil municipal de délibérer sur la formation de ses membres dans les trois mois suivant son renouvellement. Le budget formation est calculé en pourcentage du montant total brut des indemnités de fonction (entre 2 % et 20 %).

Le Maire propose d'inscrire 10 % des indemnités brutes pour la première année du mandat, compte tenu du nombre important de nouveaux élus, et de réduire ce taux à 5 % pour les années suivantes. Ce budget couvre les frais d'inscription, de déplacement et de séjour liés aux formations dispensées par des organismes agréés.

#### **Délibération : Droit à la formation des élus**

Adoptée à l'unanimité

#### **Constitution des commissions communales**

Le conseil municipal constitue ses commissions thématiques. Le Maire rappelle les principes de fonctionnement discutés préalablement :

- Les commissions ne sont pas des "bulles fermées" : tout élu peut participer ponctuellement aux réunions de commission notamment s'il est intéressé par un sujet et/ou compétent.

- Un élu référent sera désigné pour chaque commission permanente afin d’avoir un fonctionnement plus collégial et plus fluide. Son rôle est d’animer les travaux, de préparer les sujets et de les présenter en conseil municipal.
- Les commissions peuvent évoluer formellement ou informellement au cours du mandat.
- Des membres extérieurs peuvent participer aux travaux (au titre de comité consultatif, formulation distincte d'une commission communale).

### Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

La CCID se réunit une fois par an minimum, à la demande des services fiscaux. Elle formule des avis sur des valeurs locatives, mais sans pouvoir de décision propre. Son rôle restreint est rappelé, tout comme son importance.

La commune doit proposer une liste de 24 personnes contribuables à la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP), qui désignera ensuite 6 titulaires et 6 suppléants. Un appel à volontaires sera lancé via Iliwap, complété par des sollicitations directes.

Pierre BUTIN, Virginie RODAMEL et Sylvie BUTIN sont volontaires.

### Composition des commissions et élus référents

Commissions permanentes	Membres	Référent(e)
<b>Bâtiments</b>	Pierre BUTIN, Gauthier PETIBOUT, Lorraine ROUX	Pierre BUTIN
<b>Voirie</b>	Pierre BUTIN, André SAHUC, Lorraine ROUX	Pierre BUTIN
<b>Voirie forestière</b>	André SAHUC, Éric FONTANAY, Gauthier PETIBOUT	André SAHUC
<b>Forêt communale</b>	André SAHUC, Éric FONTANAY, Gauthier PETIBOUT	André SAHUC
<b>Espaces verts</b>	Pierre BUTIN, André SAHUC, Éric FONTANAY, Gauthier PETIBOUT, Gérard WILLENBUCHER	Pierre BUTIN
<b>Petit patrimoine</b>	Gauthier PETIBOUT, Éric FONTANAY, André SAHUC, Gérard WILLENBUCHER, Pierre BUTIN	Gauthier PETIBOUT
<b>Cimetière</b>	Magali PETIBOUT, Yolande RODAMEL, Sylvie BUTIN, Pierre BUTIN	Magali PETIBOUT
<b>École</b>	Sylvie BUTIN, Virginie RODAMEL, Lorraine ROUX	Sylvie BUTIN
<b>CCAS</b>	Virginie RODAMEL, Yolande RODAMEL, André SAHUC, Magali PETIBOUT, Sylvie BUTIN, Lorraine ROUX + membres extérieurs	Virginie RODAMEL et Yolande RODAMEL
<b>Décorations / Illuminations</b>	Magali PETIBOUT, Éric FONTANAY + bénévoles extérieurs	Magali PETIBOUT
<b>Commémorations</b>	Sylvie BUTIN, Magali PETIBOUT, Éric FONTANAY	Sylvie BUTIN
<b>Associations</b>	Éric FONTANAY, Virginie RODAMEL, Gauthier PETIBOUT, Pierre BUTIN, Sylvie BUTIN	Éric FONTANAY
<b>Salle des fêtes (et « buvette »)</b>	Sylvie BUTIN, Éric FONTANAY, Gauthier PETIBOUT	Sylvie BUTIN
<b>Tourisme</b>	Éric FONTANAY, Gauthier PETIBOUT, Gérard WILLENBUCHER, André SAHUC, Lorraine ROUX	Éric FONTANAY
<b>Communication</b>	Lorraine ROUX, Éric FONTANAY, Virginie RODAMEL, Magali PETIBOUT, Yolande RODAMEL, Sylvie BUTIN + bénévoles extérieurs	Lorraine ROUX

Commissions de projet	Membres
<b>Projet scierie</b>	Lorraine ROUX, Gérard WILLENBUCHER, Virginie RODAMEL, Magali PETIBOUT, Sylvie BUTIN, Pierre BUTIN
<b>Projet maison Georges</b>	Lorraine ROUX, Pierre BUTIN, Virginie RODAMEL, Magali PETIBOUT, Yolande RODAMEL, Sylvie BUTIN
<b>Projet plan d'eau</b>	Lorraine ROUX, Éric FONTANAY, Gauthier PETIBOUT, André SAHUC, Virginie RODAMEL, Yolande RODAMEL, Pierre BUTIN
<b>80 ans de la commune (2027)</b>	Lorraine ROUX, Éric FONTANAY, Virginie RODAMEL, Magali PETIBOUT, Yolande RODAMEL, Pierre BUTIN, Sylvie BUTIN,

Gérard WILLENBUCHER se propose de se positionner comme référent en binôme avec Lorraine ROUX sur le projet scierie.

### Commission de contrôle des listes électorales

Cette commission contrôle les décisions du Maire en matière de gestion de la liste électorale. Le Maire n'y siège pas. Elle est composée d'un élu désigné par le conseil, d'un délégué du préfet et d'un délégué du tribunal judiciaire. Virginie RODAMEL est désignée titulaire pour travailler avec Jean GOUTORBE et Michel GIRIN.

### Délibération : Constitution des commissions communales et désignation des élus référents

Adoptée à l'unanimité.

### Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

Le conseil désigne ses représentants dans les organismes et syndicats intercommunaux. Les délégués pour les commissions CCPU seront désignés ultérieurement en fonction des commissions mises en place.

Organisme	Délégué(e) titulaire	Suppléant(e)
SMEB (Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde)	Lorraine ROUX	Pierre BUTIN
SIEL (Syndicat Intercommunal de l'Électricité de la Loire)	Lorraine ROUX	Éric FONTANAY
MARPA de St Romain d'Urfé	Yolande RODAMEL	—
Correspondant Défense	Sylvie BUTIN	—
CNAS	Virginie RODAMEL (élue) et Catherine GEORGES (agent)	—
PNR Livradois-Forez	Lorraine ROUX	—
AGEDI	Lorraine ROUX	Pierre BUTIN
Communes Forestières de la Loire	André SAHUC	Gauthier PETIBOUT
Espace VTT	Éric FONTANAY	Gérard WILLENBUCHER

**Note sur la MARPA** : La MARPA a modifié ses statuts en 2025 et sollicite désormais un délégué par commune pour participer à son Assemblée Générale. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de repositionnement de la structure à l'échelle du Pays d'Urfé (y compris pour l'élargissement de ses co-financeurs). Le conseil prend note du contexte (tarifs de location volontairement plafonnés, public souvent en situation financière fragile).

**Délibérations : Désignation des délégués dans les organismes et syndicats extérieurs**

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération — Compte 6232 « Fêtes et cérémonies »**

Conformément à l'article D 1617-19 du CGCT, le conseil municipal délibère pour définir les types de dépenses imputables au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ». Ce périmètre, validé par la trésorière municipale, encadre les mandatements sur cette ligne budgétaire.

Sont retenues comme dépenses imputables au compte 6232 :

- Décorations et illuminations de fin d'année, jouets et friandises pour enfants
- Banquet des aînés et distribution de colis
- Animations de la Bibliothèque
- Concours communaux (maisons fleuries, etc.)
- Fleurs, cadeaux et présents pour mariages, naissances, décès, remises de récompenses
- Spectacles, concerts, locations de matériel (podiums, chapiteaux)
- Frais de publicité liés aux manifestations
- Cérémonies officielles (vœux, anniversaires de la commune, etc.)

**Délibération : Dépenses imputées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »**

Adoptée à l'unanimité.

## SÉANCE DE TRAVAIL — QUESTIONS DIVERSES

### Matériel communal : réflexion sur l'acquisition d'un tracteur

La commune ne dispose pas de tracteur. Les solutions antérieures ne sont plus disponibles ou satisfaisantes (tracteur de la CUMA trop imposant pour notre usage).

Premiers éléments reçus :

- **Option 1 — Tracteur d'occasion (75 CV) : 33 000 € HT.**
- **Option 2 — Tracteur neuf avec chargeur, garantie 5 ans : 55 000–60 000 € HT, selon les options, délai de livraison 6 mois.**

Des échanges ont eu lieu sur les implications financières de cet investissement et sur son articulation avec les autres projets du mandat.

Gauthier PETIBOUT a également fait part de difficultés de coordination sur la collecte de devis, soulignant l'importance d'une communication fluide entre élus travaillant en parallèle sur un même sujet.

La commission voirie est chargée :

- d'étudier et de chiffrer toutes les options matérielles (achat occasion, achat neuf, location)
- de rechercher des devis de prestations de fauchage pour sécuriser le printemps
- d'étudier en parallèle les différentes options de financement

Le Maire précise un principe propre à une collectivité : une dépense d'investissement de 30 000 € non subventionnable mobilise une capacité de financement équivalente à celle nécessaire pour l'apport sur un projet cofinancé à 70 % d'un montant de 100 000 €. Cette mise en perspective est à intégrer dans la réflexion sur nos priorités.

### **Barnum collectif**

---

Le barnum stocké à Chausseterre (propriété collective de 9 membres : 2 comités des fêtes, 2 sociétés de chasse, l'ASCLS, Rencontre et Loisirs, le Sou des écoles et les communes de Chausseterre et des Salles) est hors d'usage. La commune assure les réservations et le stockage des deux barnums depuis 2016. Ces barnums ont été achetés en 1997.

Le Maire a rencontré des représentantes du Comité des fêtes de Chausseterre, qui assure la gestion financière de ce système partagé, afin de réfléchir à l'achat d'un nouveau barnum. En parallèle, l'ACCA de Chausseterre propose une opération bénévole de réparation de l'ancien barnum pour la marche du 1er mai.

Le Maire proposera d'organiser une réunion avec l'ensemble des parties prenantes.

### **Budget primitif 2026**

---

Le Maire informe le conseil que les éléments du budget primitif seront transmis la semaine suivante pour que chacun puisse les examiner avant le vote prévu le 24 avril 2026. Les élus sont invités à faire remonter leurs propositions de dépenses.

Dépenses identifiées en séance :

- Tracteur communal (cf. point précédent)
- Décorations et illuminations (compléments à étudier)
- Équipements salle des fêtes : la chambre froide présente des problèmes de grilles incompatibles (évolution des cotes). La question du four est à suivre en parallèle.
- Vestiaire : une ligne budgétaire pourrait être inscrite en amont des échanges sur les suites à donner.

### **Points divers d'information**

---

**Affiliation des élus au régime général de la Sécurité sociale** : les formulaires d'affiliation sont remis à chaque élu pour complétion à domicile et retour en mairie. Cette affiliation est obligatoire et ne remet pas en cause le statut actuel des élus.

**Bâtiment / Église** : les reprises derrière l'autel de gauche (salpêtre, écaillage) ont été réalisées par Serge GOULFERT.

**Broyage** : un tas de broyat issu de cette intervention est disponible au stockage communal pour les habitants souhaitant en prendre pour un usage domestique (compost, jardinage). Pour des volumes plus conséquents, il est possible de récupérer ce qui a été broyé sur place au plan d'eau.

**École** :

- La carte scolaire 2026-2027 a été publiée, le RPI n'est pas concerné par une fermeture.
- La participation communale au cycle piscine (7 séances réalisées) s'élève à 329 € pour Chausseterre (6 enfants). Le paiement sera régularisé très prochainement (la demande est arrivée dans les spams).
- Christine ROUX (périscolaire/garderie) devrait faire valoir ses droits à la retraite prochainement. Il est rappelé que ce sujet, bien que lié à la commission école, concerne plus globalement la gestion du personnel et peut intéresser d'autres élus.

**Voie** : des travaux menés par Enedis dans le secteur du Chancelier sont prévus fin avril (coupure de route). La question du traitement de la patte d'oie et de son enrobé à l'issue des travaux sera instruite en commission voirie.

**Alignement** : Pierre BUTIN a représenté la commune pour un rendez-vous visant à définir l'alignement d'une propriété privée par rapport au domaine public au niveau de Moussé.

**80 ans de la commune (2027)** : Gauthier PETIBOUT informe ses collègues sur le fait que l'année 2027 correspond également aux 50 ans du comité des fêtes (recréé en 1977). L'idée de coupler les deux événements lors de la fête du village est évoquée. Une première réunion de travail entre élus sera organisée pour définir les grandes lignes côté mairie. La date du 27 mars (correspondant à l'arrêté de création de la commune) est jugée trop aléatoire côté météo ; une célébration autour de la fête du village (juillet) serait privilégiée. Le sujet sera à discuter collectivement avec les associations du village.

**Manifestations sportives** : le conseil est informé qu'une course cycliste est prévue en septembre sur les routes communales. En général, la commune accepte toutes les demandes. Nous émettons néanmoins des réserves dès lors que nous estimons qu'il y a des risques de détérioration (état des lieux préalable, engagement de remise en état).

**Signalisation** : Virginie RODAMEL informe le conseil que le Département a posé des coffrages de panneaux dans les virages de Chateaugaillard et du château d'eau. La commune n'a pas eu de retour depuis la réunion sur site il y a deux ans environ. Le Maire vérifiera si la banquettes de sécurité précédemment demandée pour Chateaugaillard est toujours prévue.

**Renouvellement du PC de la mairie** : le poste de travail tourne toujours sous Windows 10. Le renouvellement est prévu la semaine suivante, pendant le congé de la secrétaire générale, pour éviter d'interrompre son activité.

**Vente de plants du Sou des écoles** : le Sou des écoles du RPI renouvelle son opération « ventes de plants ». Le Maire rappelle que le boulodrome couvert est mis à disposition de l'association pour la distribution des plants. Elle propose comme les années précédentes de passer une commande pour le fleurissement du Bourg. La proposition est retenue.

**BAMAVI** : Un mail de BAMAVI a été lu aux élus. Les expéditeurs demandent leur référencement dans l'onglet "tourisme" du site communal ainsi que la mention de leur ouverture du jeudi soir sur la plateforme illiwap. Ils indiquent entamer leur 3<sup>ème</sup> saison et concluent leur message en exprimant l'espoir que "BAMAVI bénéficiera, sous ce nouveau mandat, d'une réciprocité de respect et de bienveillance". Le Maire a rappelé brièvement aux élus le contexte des relations avec BAMAVI au cours du mandat précédent, notamment les démarches déjà engagées par la commune pour contribuer à la visibilité de leur activité. Elle a précisé que le site a été mis à jour et qu'une réponse leur serait adressée.

**Spectacle Merveille** : dans le cadre d'une convention EAC (Education aux Arts et à la Culture) la CCPU déploie chaque année avec deux collectivités voisines un projet culturel comportant une partie scolaire et une partie tout public. Une visite de l'élevage d'André SAHUC suivie d'un spectacle vivant sont programmés le 3 mai à 15 et 16h, sur réservation.

**Avant-projet « Portraits audios / Diaporama »** : François Savatier propose de recueillir et valoriser la parole d'habitants du Pays d'Urfé (personnes âgées en priorité, mais pas exclusivement) sous forme de portraits audio (~12 min) ou diaporamas audio-photo, dans une démarche ethnographique. Diffusion de proximité (restitutions locales, site associatif), sans réseaux sociaux. Cadre : association loi 1901 à créer (*Les Amis de la Bourlétié*, nom provisoire). Une réunion de lancement est programmée dimanche 12 avril, 10h30–12h, salle du Fournil, à St Romain d'Urfé, avec pour objectif de constituer une petite équipe, définir les modalités de participation, et finaliser la structure du projet.

**Animations nature et santé** : Madeleine Environnement propose un rendez-vous en visio le 27 avril à 12h afin de programmer à nouveau des ateliers seniors nature et santé sur le territoire.

#### **Agenda — prochaines échéances :**

- 16 avril 2026 : installation du conseil communautaire CCPU
- 24 avril 2026 (20h30) : conseil municipal, vote du budget
- 29 avril 2026 : premier conseil syndical SMEB (Bombarde)
- 7 mai 2026 (20h) : réunion cantonale / conseillers départementaux (présentation des dispositifs de financement)

- 1er mai 2026 : marche communale
- 3 mai 2026 : spectacle dans le cadre de la convention EAC CCPU (chez André SAHUC, sur réservation)

La mairie sera fermée du 13 au 18 avril.

---

Fin de séance : 0h40

*Chausseterre, le 21 avril 2026,*

Lorraine ROUX, Maire

Sylvie BUTIN, Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned to the right of the official seal.